



Désaccord sur les études de mon fils

Par **noroma**, le **07/10/2011** à **12:02**

Bonjour,

j'ai la garde de mon fils de 16 ans depuis notre divorce il y 10 ans, celui-ci est redoublant de sa seconde et ne fait toujours rien à l'école on a été convoqué au lycée pour retard absence comportement inacceptable et mauvais résultats malgré tous nos efforts mon compagnon et moi sa mère de le persuader qu'il gâche son avenir aucune réaction. Je souhaiterai à la fin du trimestre le mettre en contrat d'alternance ou bac pro car sur conseil du lycée cela ne sert à rien de lui faire perdre une année scolaire sans réagir. Son père s'y oppose alors qu'il ne s'est jamais investi dans son éducation. nous avons l'autorité parentale partagée je lui ai donc demandé de prendre la garde celui ci refuse il ne veut jamais venir aux convocations des profs, ne s'occupe jamais de ses devoirs les week ends et vacances scolaires, il le laisse seul à chaque fois et simplement pour se venger il s'oppose à toutes mes décisions pour le bien de son fils. Quel recours puis je avoir afin d'assurer un minimum l'avenir de mon fils?
Merci à vous

Par **cocotte1003**, le **07/10/2011** à **12:19**

Bonjour, puisqu'il n'y a pas de dialogue avec le père constructif et qu'il ne veut pas la garde, inscrivez votre enfant dans la section qui lui conviendra le mieux et si on père n'est pas d'accord, il saisira le JAF pour avancer ses motifs. Evidemment tenez aussi compte de l'avis de votre fils, c'est de son avenir qu'il est question, cordialement